

ABONNEMENT.

SAUMUR: Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 9. Poste: Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

ON S'ABONNE:

A SAUMUR, chez tous les Libraires; A PARIS, Chez BONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33; EWIG, r. Ambroise-Richel., 9; BLAYETTE, r. d. Lombards, 22.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS:

Annonces, la ligne... 30 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées; sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

ON S'ABONNE:

A PARIS, Chez M. HAYAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

24 Octobre 1881.

Le Télégraphe a publié deux nouvelles lettres de M. Amédée Le Faure qui nous montrent sous un jour tout nouveau la situation de la Tunisie.

Nous avons maintenant l'explication du manque absolu de ressources en tous genres, dont a souffert l'armée.

Ce n'est pas l'intendance ni le corps médical qu'il faut accuser: tous deux font leur devoir avec courage et dévouement. C'est le gouvernement lui-même qui doit porter la responsabilité de cette incurie qui a causé la mort de nombreux soldats.

Il savait si peu ce qu'il voulait, et ce qu'il allait faire, qu'il s'est imaginé que cette expédition de Tunis serait l'affaire de quinze jours, qu'une promenade militaire suffirait pour tout terminer. Dans cette illusion, il n'a rien préparé, rien organisé, rien prévu. Et ce misérable état de choses a duré trois mois!

Écoutez à ce sujet M. Le Faure:

Oui, c'est plus haut qu'il faut chercher; et nettement je vais dire ce que je sais, ce que j'affirme, ce que je suis prêt à prouver, entendez-le bien.

Quand on est venu ici, rien n'était préparé! Savait-on ce que l'on voulait au point de vue politique? Nous traiterons cette question plus tard; mais au point de vue militaire, on l'ignorait absolument.

On était parti pour une promenade militaire de courte durée. A quoi bon songer au lendemain?

Bref, on n'avait rien, rien.

Je vais vous citer un fait.

Un intendant demanda instamment qu'on formât un dépôt de médicaments. On refusa. On se borna à répondre: « que l'on nous transmette les demandes. Nous aurons soin d'y satisfaire. »

Vous entendez bien, n'est-ce pas?

Les hommes peuvent être malades; ils peuvent avoir le typhus, le choléra, eh bien, prévenez-nous, les médicaments viendront.

Cela est fou, idiot, soit.

Cela est vrai.

Que MM. Barthélemy Saint-Hilaire, Jules Ferry, Cazot, Constans et Grévy frères aient compris ainsi l'expédition, nous n'en som-

mes point étonnés: les questions militaires ne sont point de leur compétence. Mais que dire d'un ministre de la guerre qui envoie une armée en campagne sans vivres, sans approvisionnements, sans ambulances, sans médicaments? Autant vaudrait l'envoyer à une bataille sans cartouches! On a traduit en conseil de guerre et condamné des officiers moins coupables que M. Farre. Une telle incurie qui a pour conséquences la mort de nos malheureux soldats et la désorganisation d'une armée, ne pourrait-elle pas être considérée comme une trahison? Elle constitue bien en tous cas une infraction au devoir militaire, et, par conséquent, elle est justiciable d'un conseil de guerre.

Quant à l'expédition sur Kairouan, elle ne comblera pas les vœux de nos ministres, qui comptaient sur elle pour leur entrée à la Chambre comme Scipion au Capitoie.

D'après M. Amédée Le Faure, nos colonnes ne peuvent pas arriver sous les murs de la ville avant le 30 octobre, et encore à supposer qu'elles ne rencontrent aucun obstacle.

De plus, pour marcher sur Kairouan, il faut dégarnir tous les postes du nord de l'Afrique, et alors on se trouve exposé aux révoltes et aux massacres de la part des Arabes, qui prendront ainsi le corps expéditionnaire entre deux feux.

Voilà la situation.

Je n'hésite pas à le dire: elle est dangereuse. Ignorez si, en dehors des raisons politiques, il y a un argument sérieux à invoquer en faveur de la marche sur Kairouan; mais ce que je vois nettement, ce que tout le monde voit, ce que je vous ai déjà signalé, c'est le danger de cette expédition qui, tranchons le mot, laisse tout le Nord sans défense.

Que demain l'ennemi renonce à lutter au Sud et qu'il se jette au Nord, qu'il recommence sur deux ou trois points le massacre d'Oued-Zargha, que fera-t-on?

Quelles troupes lui opposera-t-on?

Que les Arabes tentent un mouvement sur Tanis, que fera-t-on?

On est en état de bombarder la ville. Mais est-ce ainsi qu'on entend la protéger? Empêchera-t-on le pillage, le vol, l'incendie, le meurtre, dans cette

ville de 120,000 habitants, où Juifs, Européens et Arabes sont les uns à côté des autres?

Je pose ces questions, c'est un devoir. J'affirme qu'il n'y a pas, dans notre armée, un officier qui ne raisonne ainsi.

A Paris, il n'y a qu'une chose à faire: envoyer sans hésitation des renforts puissants; il faut, non pas une brigade, mais 15,000 hommes de plus, pour que le Nord de la Tunisie soit protégé, et que la marche contre Kairouan puisse s'opérer sans danger.

Et je ne parle pas encore des pertes que nous allons subir, des maladies qui vont sévir, des évacuations qu'il faudra faire et qui chaque jour nous affaibliront.

C'est là une question nouvelle. Je la réserve.

Si nous avions tracé un pareil tableau de la situation, les journaux républicains ne manqueraient pas de nous accuser de partialité ou de mensonge. Mais le tableau est signé d'un député républicain, d'un député faisant partie de l'ancienne majorité gambettiste, qui a vu les choses sur les lieux, et qui a dû se rendre à l'évidence. La vérité acquiert sous sa plume une force indiscutable et pèse sur nos ministres comme un acte d'accusation.

Les journaux ministériels ont traité de factieux les intransigeants qui, dimanche 16 octobre, rue de la Douane, demandaient la mise en accusation du ministère. Les « esclaves ivres » ne trouvent-ils pas, dans les aveux de M. Le Faure, plus d'arguments qu'il ne faut pour leur donner raison?

Qu'ont-ils donc dit contre tout le gouvernement que les lettres de M. Le Faure ne confirment d'une manière éclatante?

(Union.)

Chronique générale.

La situation de la République est assez étrange. Jusqu'ici, nous apprend l'organe de M. Gambetta, « les cabinets qui passaient aux affaires se bornaient à gouverner pour vivre et à vivre pour gouverner; » si cela continuait, la « République ne serait pas longtemps sans courir de sérieux dangers. »

Aussi faut-il que celle-ci « fasse des réformes si elle veut durer. » La France est convertie en un champ d'exploitation républicaine. Désormais « il n'y a pas de révolution à faire », et si les républicains non parvenus disputaient leurs places aux républicains gavés, ils ne pourraient « prétendre à être traités autrement que de simples monarchistes factieux et révoltés. » Il faut du reste « garder tout son sang-froid et ne rien compromettre en attachant trop d'importance à des agitations qui n'en ont aucune. »

La République française qui édite ce conseil fera sagement d'en profiter. Qu'elle relise pour s'en convaincre l'article amusant au possible et furieux à l'impossible publié par elle au lendemain du meeting tenu au Tivoli-Wauxhall.

Nous lisons dans la correspondance parisienne du Nord:

« L'article de la République française vise l'éventualité de « processions » dirigées vers le Palais-Bourbon; cette éventualité trouverait, en tout cas, l'autorité parfaitement préparée. On assure que la questure de la Chambre des députés s'est préoccupée des manifestations qui pourraient avoir lieu à la rentrée. On a soigneusement étudié toutes les issues, dont quelques-unes ont été condamnées, et le chiffre des forces mises habituellement à la disposition de la Chambre sera considérablement augmenté.

« D'autre part, le commandant de la place de Paris vient d'être changé, le commandant actuel est envoyé à Tunis et son successeur, le général Millot, est un « républicain de la vieille date », disent les journaux ministériels. Il est intéressant de noter aussi qu'il n'a que cinquante-quatre ans et qu'il est des amis de M. Gambetta qui l'avait fait général de division, à titre auxiliaire, pendant la guerre de 1870, alors qu'il n'était que chef de bataillon. Il avait été blessé et fait prisonnier à Forbach; il s'échappa d'Allemagne et fit la campagne de l'armée de l'Est à la tête d'une division.

« La commission de révision des grades

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA NUIT DANS LA GRANGE

(Suite et fin.)

V

Rencontre

Régis n'a pas plus tôt jeté cette exclamation, que la porte basse intérieure, par laquelle on l'a introduit la veille, s'ouvre.

Le vieux père, athlétique, robuste encore et toujours vaillant, s'avance, une lanterne à la main gauche et un pistolet dans la droite. Il est suivi de Julienne et de Catherine, qui se sont, chacune, armées d'un bâton.

Catherine, un instant auparavant, descendait pour ouvrir au mendiant et le laisser partir. Arrivée presque à la porte, elle avait entendu le premier cri poussé par lui. Ne sachant ce qui se passait, épouvantée, elle avait vite remonté l'escalier et fait lever le vieux père.

— Maître, on crie, on se bat dans la crèche!...

— Un malheur menace la maison, avait dit le brave patriarche; empêchons le malheur.

— Claire n'a pas eu de chance de faire introduire cet homme!

— Que va-t-il nous arriver?...

Et, en murmurant ces inquiétudes, la petite troupe improvisée se rendait à la grange... où elle vient de faire son entrée.

Dès que la lanterne y a jeté sa lueur, le vieux père se dirige vers l'endroit du foin. Il y cherche, naturellement, le pauvre, et ne le trouve pas.

— Où est-il? demande-t-il avec force.

— Ici, contre la porte, répond une voix sombre et ferme.

Sans broncher, mais sur ses gardes et le pistolet en avant, l'ancien se tourne vers la grand'porte.

Bonne direction; il arrive droit sur son pauvre.

— Malheureux! que fais-tu ici?... On te donne à coucher, et tu rends le mal pour le bien!... Ne bouge pas, ou tu es mort!

— Arrête, père! arrête!... crie en même temps une nouvelle venue.

Cette nouvelle venue n'est autre que Claire.

Elle aussi a entendu le premier cri de l'hôte de la grange, et, ne voyant déjà plus personne dans la maison, elle accourt, essouffée et craintive.

C'est l'heure des appréhensions.

— Arrête, père! reprend-elle; ce n'est pas un malfaiteur...

Le vieux père, étonné, mais non déconcerté, se retourne vers sa fille, dont il a reconnu la voix, et, d'un ton qui indique aussi bien une austerité magistrale qu'une menace foudroyante:

— Qui donc est-il, alors?

Claire ne se contente pas de paralyser le mouvement du père. Elle traverse le groupe en courant:

— Régis! mon Régis! s'écrie-t-elle en bondissant et passant les bras au cou du mendiant factieux...

— Régis!... s'écrient à leur tour les trois autres personnes stupéfaites et ne comprenant pas encore.

— Oui, père, c'est Régis... dit le pauvre en ôtant son chapeau...

— Régis!... reprend le père en abaissant sa main droite.

— « Vous êtes grand, mon Dieu! soyez tout notre!... » balbutie Julienne à moitié égarée.

Catherine en joint les mains:

— « Pauvre de moi! » dit-elle.

— Mais, continue le coucheur déguisé, pour le moment ce n'est point la question. Nous reviendrons à moi plus tard. Il y a un malfaiteur ici, et, Dieu merci! ce n'est pas moi! Il est dehors, mais je tiens une de ses mains en dedans... Voyez plutôt!

Et il dirige la lanterne du vieux père de manière à éclairer nettement la main coupable qu'il a fichée au sol.

On s'approche, on regarde, on frissonne à la vue de cette main sanglante et crispée.

— Il ne me pensait pas là, hein!...

Tout le monde n'a qu'un cri:

— Le scélérat! le scélérat!...

— Que voulait-il?

— Mettre le feu à la grange.

— Nous l'avons échappé belle!...

— Voilà la paille à demi brûlée que je lui ai tirée des doigts pour l'éteindre.

— Oh! le bandit!...

— Mais il faut s'en saisir, dit le père.

— Ça ne vous sera pas difficile. Depuis le cri qu'il a jeté en sentant la lame de mon couteau, chez lui plus signe de vie. Il doit être évanoui. Passez dans la rue, et quand vous le tiendrez bien par les bas, je le décloueraï par ici.

Ce conseil est aussitôt suivi que donné.

— S'il est armé, père, désarmez-le d'abord...

— Ça va.

— Puis emparez-vous de lui...

— Ce sera vite fait.

— Ensuite, je retire mon couteau de sa main; et je cours vous aider à le faire prisonnier... jusqu'à nouvel ordre.

Tout cela s'exécute rapidement. En moins d'une demi-minute, le père s'est rendu maître du malfaiteur.

— Retire le couteau! crie-t-il à Régis.

Et Régis, qui n'attendait que le mot, a déjà jeté le couteau ensanglanté à une légère distance sur la litière.

— Je suis à vous, père.

Il remet sa lanterne entre les mains de Claire,

nommée par l'Assemblée nationale le fit redescendre, comme c'était justice, au grade de lieutenant-colonel. Il était colonel au moment de l'avènement au pouvoir de M. Grévy, et il avait depuis quelque temps demandé sa retraite; M. Gambetta lui fit retirer sa demande et le fit nommer général. »

LE MARIAGE WILSON-GRÉVY.

Samedi a été célébré le mariage de M^{lle} Alice Grévy avec M. Daniel Wilson.

M. Kœcklin-Schwartz, maire du 8^e arrondissement, a procédé au mariage civil dans un des salons de réception de l'Élysée, en présence des officiers et des fonctionnaires de la maison du Président de la République, des parents et des amis intimes des deux familles et des témoins qui étaient : M. Magnin, ministre des finances, et M. Jules Ferry, président du conseil, pour M. Wilson; et, pour M^{lle} Grévy, MM. Paul et Albert Grévy, ses deux oncles.

Après le mariage civil, les quelques invités admis à cette fête intime ont assisté à un déjeuner à la suite duquel a été célébré le mariage religieux. C'est M. Le Rebours, curé de Saint-Philippe du Roule, et non celui de la Madeleine, comme il avait été dit précédemment, qui a donné la bénédiction aux nouveaux mariés dans un salon de l'Élysée.

L'exiguïté de cette pièce n'avait pas permis à M. Grévy de lancer un grand nombre d'invitations. Les ministres et sous-secrétaires d'État ont seuls pu y assister.

Après la cérémonie religieuse, les nouveaux époux sont partis pour le château de Chenonceaux, où ils ne resteront que quelques jours, en attendant que l'appartement qu'on leur prépare à l'Élysée soit prêt.

Au conseil des ministres qui a eu lieu samedi, le général Farre a donné lecture des dépêches de Tunisie qui lui étaient parvenues depuis la veille et qui annoncent que la marche sur Kairouan continue, mais avec lenteur, à cause des difficultés que la nature du pays et la présence de nombreux contingents insurgés présentent à la marche combinée de nos divers corps et des convois qui les accompagnent.

On annonce que M. Wilson, devenu depuis deux jours gendre de M. Grévy, va s'installer à l'Élysée, à côté de son beau-père. A quel titre ce citoyen fera-t-il l'économie d'un loyer en se logeant dans les bâtiments de l'État? Renoncera-t-il, au moins, à son indemnité de député?

Vive irritation dans les rangs des socialistes, à la suite des menaces des journaux opportunistes.

On prépare une manifestation sur la tombe des fédérés fusillés en mai 1871, à l'occasion du 2 novembre, jour des morts.

Le pèlerinage serait organisé par les amnistés, qui porteraient leurs couronnes.

d'immortelles tout particulièrement aux cimetières du Père-Lachaise et de Montmartre où se trouvent les corps de leurs anciens chefs.

La nomination scandaleuse de M. Duhamel à une perception à Paris (appointements 30,000 fr.) a ému le monde politique.

On affirme de nouveau qu'après la constitution du bureau de la Chambre une interpellation à ce sujet sera adressée à M. Magnin, ministre des finances, qui a violé la loi, exigeant pour tout candidat à une perception 6 ans de services publics et prescrivant de ne nommer que des candidats qui doivent débiter par les 4^e et 5^e classes. La gauche et la droite sont d'accord pour un ordre du jour de blâme.

Le général Farre a-t-il perdu la tête, comme le malheureux Guyot-Montpayroux qu'il a fallu enfermer?

Le *Nouvelliste* d'Alger annonçait dernièrement que le commandant de Géryville, extrême Sud oranais, demandait un renfort de cavalerie.

Au lieu de cavalerie, on lui a envoyé une compagnie du génie et... un équipage de ponts!

Un équipage de ponts dans le désert du Sahara?

Dans le Sahara, citoyen Farre, il n'y a pas de fleuve à traverser; — il n'y a pas même d'eau à boire! On sait cela dans les écoles primaires; le ministre de la guerre est donc seul à l'ignorer?

Le *Messageur de l'Allier* dénonce ces faits, qui sont une nouvelle preuve de l'impéritie qui préside à l'administration de la guerre:

« Le 12 octobre, à midi, les réservistes de la cavalerie appartenant à notre département étaient réunis, à Moulins, au quartier du 7^e chasseurs.

« On mettait deux jours pour les habiller; les armer et les équiper, ce qui devrait demander tout au plus deux heures; car il faut noter que les deux tiers de ces hommes environ étaient habillés.

« Le 7^e chasseurs se compose, à Moulins, de deux escadrons, qui comptent actuellement 30 hommes et à peine 40 chevaux.

« Les réservistes réunis étaient au nombre de 200. Il était par conséquent impossible de leur fournir des chevaux.

« Ordre fut donné alors d'en faire partir 90 pour Saint-Étienne, et de les incorporer au 19^e dragons.

« Le départ s'effectua par les voies rapides, le samedi matin.

« Le détachement arriva à Saint-Étienne à cinq heures du soir. A ce moment, le colonel du 19^e dragons venait de recevoir seulement la dépêche lui annonçant l'arrivée des réservistes de Moulins. Il n'était nullement préparé. Par suite de cette négligence, ces réservistes n'ont eu ni pain ni solde pendant deux jours.

« Heureusement, presque tous avaient le gousset garni.

« Cependant, un pauvre malheureux, père de quatre enfants, mari d'une femme malade, n'avait pas un sou vaillant. Il pleurait à chaudes larmes et avouait à ses camarades n'avoir rien mangé de la journée.

« Un collecte fut aussitôt improvisé entre les réservistes: elle produisit près de 10 francs qui furent remis de suite au malheureux soldat. »

Des « victimes » du 2 Décembre sortent de dessous terre comme par enchantement. C'est à qui prendra la plus grosse part de la somme de 6,000,000 alloués par les Chambres. Devant l'affluence des requêtes, le ministre de l'intérieur s'est vu forcé d'accorder une prorogation d'un mois pour la production des demandes. Pour se faire une idée du nombre de ces victimes, il suffira de savoir qu'il en existe 3,500 dans le seul département du Var. Les prétendants sont déjà au nombre de 35,000. Si leurs prétentions sont admises, ils auront donc à se partager les 6 millions, soit 171 francs 40 chacun.

Un étranger disait l'autre soir, dans un salon où l'on parlait du prochain avènement ministériel de M. Gambetta:

— Ce n'est qu'en France qu'on voit ces choses-là: un homme revenant au pouvoir avant d'avoir rendu les comptes de son ministère.

Le dossier des instituteurs de M. Jules Ferry grossit. Voici un nouveau fait qui vient s'ajouter à beaucoup d'autres; il est ainsi raconté par les *Nouvelles*, de Toulouse:

« Un instituteur laïque, qui depuis deux jours seulement fait l'intérim à l'école communale de Lalourguette, pendant la maladie du titulaire, a frappé, hier matin, si cruellement, un enfant âgé de 11 ans, que le malheureux a dû s'aliter, en proie à d'atroces souffrances.

« Le parent de la victime qui nous rapporte ces faits nous raconte que, pour un prétexte des plus futiles, le disciple de M. Paul Bert aurait asséné des coups de poing sur la tête du malheureux enfant, et l'aurait saisi violemment par dessous les bras, au point de laisser sur son corps des traces de sa brutalité.

« Non content de prodiguer à l'infortuné des preuves aussi touchantes de son affection, l'instituteur aurait saisi l'enfant par les cheveux placés près des oreilles et les a tirés si violemment en les relevant, et tenant ainsi sa victime suspendue, que la tête du malheureux s'est enflée et que son état inspira quelques inquiétudes.

« Cette scène odieuse a eu pour témoins tous les enfants de l'école, indignés de pareille façon d'agir, mais tous trop jeunes pour oser protester et s'interposer.

« Nous demandons une enquête, il faut qu'elle soit prompte et sérieuse. Plusieurs des parents ont d'ailleurs retiré leurs enfants de cette école et ne les remettront que lorsque justice sera faite, et que cet instituteur

intérimaire, si consciencieusement laïque, aura reçu la récompense due à son zèle et à son ardeur. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 22 octobre. La Bourse se raffermir, les cours se relèvent sensiblement.

Le 3 0/0 clôture à 116.15 et le 3 0/0 à 84.42. La Rente Espagnole reste à 26 5/16. Les demandes en obligations des Messageries Fluviales continuent à être importantes, on cote 288.75.

Le Crédit Foncier a été bien tenu à 1.705. La Foncière de France et d'Algérie s'est couramment échangée à 615.

La Banque Transatlantique a peu de transactions; les actionnaires actuels gardent leurs titres en portefeuille, la plus-value à acquérir étant certaine.

On inscrit 997.50 sur la Société Française Financière avec tendance à la hausse.

La Banque Nationale, très-ferme, demeure à 680. Le Crédit général Français s'élève à 830. La Banque de Prêts s'échange à 617.50.

Grande fermeté sur les sociétés industrielles. Le Malétra s'enlève de 503 à 505.

La Société Générale de Fournitures Militaires a des achats suivis au cours de 503.75.

Les demandes en obligations des Ateliers et Chantiers du Rhône sont importantes à 286.25. Rappelons les obligations de l'Hypothèque Foncière comme le meilleur de tous les placements offerts à l'épargne.

La Société générale de Laiterie monte peu à peu vers le cours de 1,000 francs, elle se tient à 665. La Société nationale d'Exploitations de Mines cote 630.

Lyon, 1,825; Orléans, 1,345.

Chronique militaire.

Une circulaire du ministre de la guerre fixe la date d'appel à l'activité des jeunes soldats de la classe de 1880 et de ceux des classes de 1879 et de 1878 dont les sursis d'appel sont expirés. Ces soldats seront appelés à l'activité de service, savoir:

Les hommes de la première portion du contingent appartenant à l'armée de terre, les 10 et 14 novembre.

Ceux de la deuxième portion, le 16 du même mois.

L'appel du contingent de l'armée de mer aura lieu le 10 décembre.

Parmi les jeunes gens admis à Saint-Cyr cette année, on compte sept élèves de La Flèche.

L'École libre de la rue des Postes vient encore cette année, malgré les vexations administratives, d'obtenir un triomphe complet dans les examens d'admission aux Ecoles supérieures. Quarante-trois élèves avaient été admissibles à Saint-Cyr, soixante-un ont été reçus définitivement.

En outre, il faut noter que vingt-six élèves qui avaient quitté l'établissement à Pâques pour des motifs qui intéressaient leurs familles menacées dans leur indépendance, ont fait très-bonne figure au concours. Quinze d'entre eux ont été reçus.

et sort pour aider l'ancien dans sa prise.

Tous deux ferts et excités contre ce vaurien blessé et défaillant, il va de soi qu'ils en ont immédiatement raison. Ils le tiennent solidement, l'un à gauche, l'autre à droite, et leurs poignes vengeresses sont pour lui de vrais étau.

Lui, le criminel, il manifeste bien l'intention de regimber; mais la faiblesse occasionnée par sa blessure l'en empêche. Tout ce qu'il peut, c'est de baisser la tête pour se cacher.

— Claire, crie Régis, apporte la lanterne, que nous voyions à qui nous avons affaire.

Claire arrive.

— Et toi, Catherine, pendant ce temps, va vite chercher deux gendarmes.

La lanterne projette déjà sa lueur. Le coupable, humilié d'être pris, sans doute, fait toujours des efforts pour n'être pas vu. Le crime est parfois honteux.

D'un coup violent, appliqué avec précision, Régis lui arrache son chapeau de dessus la tête:

— Éclaire-nous cette figure! dit-il à sa femme.

Et la pauvre femme, joyeuse du danger passé, mais encore tremblante, élève la lanterne à la hauteur voulue.

Une stupeur indicible s'empare de tous les assistants...

Sous sa pâleur, chacun le reconnaît: Justin!... c'est Justin!...

La lanterne échappe presque des doigts de Claire suffoquée.

Le vieux père en frémit d'indignation.

Quant à Régis, il ne pourrait peut-être pas définir tout ce qui se passe en lui:

— Ah! c'est toi, misérable? Je te retrouve!... Tout à l'heure je désirais tenir une de tes mains!...

Mais il ne continue pas, et il résume ses émotions diverses en cette sanglante ironie:

— Dis donc, la main que je t'ai touchée, est-ce la main que tu voulais jadis offrir à Claire?...

Il n'a pas de réponse.

La justice vient. On l'informe, et elle se saisit vivement du malfaiteur.

Quelques voisins levés de bonne heure et des passants s'étaient déjà arrêtés.

De toutes parts, cris et clamours:

— Va, incendiaire!...

— Vil être, va-t-en!...

— Va-t-en, « honte de nous!... »

On l'emmène, le vaurien, au milieu de ces huées et de ces malédictions.

Arrivé vers les dix heures, il avait rôdé d'abord, s'acheminant, au clair de lune, par les sentiers rocheux bordés de murs de pierres sèches, derrière lesquels des rangées de muriers, d'oliviers et de châtaigniers projetaient leurs ombres. Il était en-

suite entré dans un cabaret, où il n'avait pas reculé devant une consommation excessive et prolongée; puis enfin, le cerveau échauffé par la boisson, ce courage des lâches, il s'était dirigé vers la grange, où son plan venait de se dénouer si mal pour lui...

Le méchant, par bonheur, ne réussit pas toujours.

La famille repasse le seuil qu'elle avait franchi, et cherche à se remettre de toutes ces alertes si inattendues.

Chacun fait sa part du récit; l'ensemble des renseignements se complète, et tous finissent par tout savoir.

On commente:

— Pourquoi cette folie chez Justin?

— Comprend-on!...

— Bien sûr, une vengeance...

— Eh! de quoi?

— De ce que Régis a su prendre Claire pour femme, j'imagine.

— Le brigand!...

— Eh bien! et mes craintes, Claire, étaient-elles fondées?

— Oui, Julienne; et un peu les miennes, aussi...

— Un instant de plus, elles étaient tristement réalisées... J'en tremble encore...

— Ah! Régis, quelle bonne idée tu as eue de re-

venir!... C'est toi qui as empêché le crime de ce Justin.

— Et je m'en suis débarrassé... pense Régis.

— Le doigt de Dieu est là, reprend le père; il récompense notre hospitalité. Ton réteur, gendre, ne peut être que sérieux, inauguré par un fait aussi grave...

— Tu as sauvé la maison, mon Régis; tu ne peux plus mettre en question le bonheur de notre famille...

— Le bonheur de notre famille ne serait pas tout entier dans le bonheur de ma femme, que j'en répondrais encore! Comptons les uns sur les autres, et rentrons remercier le Maître à tous!

F. FERTIAULT.

FIN.

Théâtre de Saumur.

Direction de M. J. ROUBAUD.

LUNDI 24 octobre 1884,

REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE

Donnée par

Les Artistes de la Comédie Parisienne

LIA

Pièce nouvelle en 5 actes, de M. Jean MALUS.

Presque tous les artistes sont créateurs des rôles.

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

L'INCIDENT DE SAUMUR.

Les officiers de l'Ecole ont été réunis hier pour recevoir communication d'une dépêche ministérielle.

D'après cette dépêche, les coupables devaient s'être présentés aujourd'hui lundi à midi au ministère, sinon les dix derniers numéros de Saint-Cyr seraient mis en non-activité pour un temps indéterminé.

Nous croyons savoir que MM. les sous-lieutenants ont résolu de rester unis et de ne pas séparer leur cause; et les dix derniers numéros de Saint-Cyr, mus par un noble sentiment de bonne confraternité, se sont dévoués et ont accepté la punition ministérielle.

Mais hier soir, à la dernière heure, l'un des Saint-Cyriens, par des raisons personnelles, a cru devoir prendre sur son compte toute la responsabilité de l'affaire, et est parti pour se présenter aujourd'hui au ministère.

Il faut espérer que M. Farre, heureux de constater cet esprit de corps et de fraternité qui ne se trouve plus guère aujourd'hui que dans l'armée, se montrera satisfait de cette abnégation, et qu'il ne poussera pas au-delà ses rigueurs.

Il est évident qu'en tout cela il n'y avait pas, comme on dit vulgairement, de quoi fouetter un chat, si les républicains n'avaient voulu s'en faire une arme contre l'Ecole de cavalerie. Nous répéterons qu'il n'y a eu dans cette petite débauche qu'une gaminerie sans conséquence; la ville de Saumur, qui en a entendu bien d'autres depuis l'établissement de l'Ecole à laquelle elle doit sa prospérité, n'a été nullement scandalisée de ces chants.

Quant aux cris séditieux, ils n'ont jamais existé que dans l'imagination de ceux qui prétendent les avoir entendus.

L'incident de Saumur continue à servir de thème aux déclamations républicaines. Le Constitutionnel a publié à ce propos l'information ci-après:

« Le ministre de la guerre voulant — à sa façon — mettre un terme aux difficultés qui existent à Saumur entre l'Ecole de cavalerie et l'autorité civile, se propose de demander au conseil des ministres la dissolution de l'Ecole de Saumur.

Il y a eu hier, à ce sujet, un entretien particulier entre le général Farre et le ministre de l'intérieur. Ce dernier aurait proposé à son collègue de la guerre de faire transférer l'Ecole de cavalerie à Orléans. »

Au lieu de donner des conseils à son collègue de la guerre, le ministre de l'intérieur ferait bien mieux de nous débarrasser de son fidèle Martin, notre commissaire de police. Il serait sûr de voir le calme se rétablir aussitôt, et il répondrait au vœu général de la population civile et de l'élément militaire.

Dans ce dernier incident, M. Martin n'a pas su apprécier la valeur des dénonciateurs, ni les circonstances dans lesquelles les refrains incriminés ont été chantés par quelques sous-lieutenants qui avaient fêté des camarades, et il est certain que, dans leur joie trop expansive, ils n'avaient nul souci de politique et de manifestations.

Nous savons du reste que cette question est parfaitement reconnue en haut lieu, et on ne songerait plus qu'à une mesure disciplinaire.

Tout le commerce de Saumur et les membres de la société espèrent que l'Administration municipale usera de tout son crédit pour obtenir le déplacement de M. Martin, même avec avancement: ainsi, nous ne lui désirons pas de mal.

Le Siècle prétend que les mesures de rigueur prises par le gouvernement, quelles qu'elles soient, ne satisferont pas certains députés, et que ceux-ci sont décidés à demander, dès la rentrée, « la SUPPRESSION de l'Ecole de cavalerie, qui ne rend AUCUN SERVICE et qui n'a jamais été qu'un foyer de propagande séditieux. »

De quelle compétence sont donc ces députés pour trancher ainsi une question de cette importance et pour laquelle ils seraient en contradiction formelle avec les officiers supérieurs les plus autorisés, et avec la juste appréciation des divers États de l'Europe, lesquels envoient chaque année quelques-uns de leurs officiers pour suivre à

Saumur les cours de l'Ecole d'application de cavalerie?

Hier, de 2 heures à 4 heures de l'après-midi, nous avons eu à Saumur un orage aussi violent qu'aux jours les plus chauds de l'été. Pendant tout ce temps, le tonnerre a grondé sans interruption, plusieurs coups ont été des plus intenses et les éclairs des plus vifs.

La dernière nuée a répandu, au milieu d'une pluie torrentielle, de la grêle de la grosseur de petits pois.

C'est l'effet de la dépression que nous avons annoncée samedi d'après la dépêche du New-York Herald.

Le baromètre, qui était descendu à 740 mm, est remonté à 750 mm.

Chambre des huissiers de l'arrondissement de Saumur (1881-1882).

MM. VINCENT, huissier-audencier à Saumur, syndic. RABOUAN, huissier à Alloues, rapporteur. DEFOY, huissier à Doué, secrétaire. DELAUNAY, huissier-audencier à Saumur, trésorier. AMAND, huissier à Vihiers, membre.

Le samedi 5 novembre prochain, il sera procédé, à la préfecture de Maine-et-Loire, à Angers, à l'adjudication des travaux de raccordement des gares de Saumur, partie comprise entre la gare d'Orléans et la pile de la rive droite du pont en construction sur la Loire.

Ces travaux s'élèvent à la somme de 480 mille francs.

Le ministre des travaux publics a autorisé l'ouverture à l'exploitation, à partir du 17 octobre courant:

Du chemin de fer de Saint-Jean-d'Angély à Niort (47 kil. 374 mètres);

De la section du chemin de fer de Mamers à Mortagne comprise entre Bellême et Mortagne (18 kil. 162 mètres);

Du chemin de Velluire à Fontenay-le-Comte (10 kil. 588 mètres);

Du chemin de fer de Fontenay-le-Comte à Benet (20 kil. 82 mètres).

Grézillé. — Vendredi dernier, un triste accident est arrivé au village de la Massonnière, commune de Grézillé, canton de Genes.

La femme Vinsonneau, accompagnée de sa fille âgée de 16 ans, était allée ramasser du gland dans un bois appartenant à M. Moriceau. La malheureuse était montée dans un chêne sur le bord du chemin.

Tout à coup, sa fille entendit une chute: elle se retourna et vit sa mère étendue sur le sol, la face contre terre. Elle répandait beaucoup de sang.

Aux cris de la jeune fille, MM. Moriceau et Sorin accoururent, et furent témoins de l'horrible spectacle. La femme Vinconneau n'était plus qu'un cadavre.

La chute avait été de cinq mètres de hauteur; l'os frontal, l'os temporal étaient fracturés, et l'hémorragie qui s'en était suivie avait amené une mort subite.

La femme Vinconneau était mère de neuf enfants. Son mari, garde champêtre de la commune, reste dans une position très-gênée et bien digne d'intérêt.

La pêche du saumon, de la truite et de l'ombre-chevalier est interdite du 30 octobre courant exclusivement au 31 janvier prochain inclusivement, dans tous les cours d'eau autres que les étangs privés ou réservoirs, ainsi que celle du lavaret, du 15 novembre exclusivement au 31 décembre inclusivement.

Cette interdiction s'applique à tous les procédés de pêche, même à la ligne flottante tenue à la main.

A partir du 1^{er} janvier prochain, l'impôt du timbre sur les effets de commerce, supérieurs à 1,000 fr., sera gradué de 100 fr. en 100 fr., quelle que soit l'importance des sommes passibles de l'impôt.

Les vendanges. — On écrit de Saint-Lambert-du-Lattay, 20 octobre, que les vendangeurs sont actuellement en plein travail, ainsi qu'à Faye, Beaulieu et Thouarcé. Tout sera terminé dans une quinzaine de jours. On parle déjà de prix exorbitants. Telle personne, sur Faye, a vendu le premier choix de son cellier à raison de 300 fr. la pièce.

UNE NOUVELLE EXPULSION.

Jeudi dernier, M. Regnault, sous-préfet de Bressuire, est revenu à Beauchêne (Deux-Sèvres) avec des gendarmes pour remettre les scellés sur la chapelle.

Un seul religieux était présent. Les témoins ont été expulsés par la gendarmerie.

Personne ne s'attendait à cette exécution, qui est une revanche du banquet de Bressuire et de l'élection de M. de La Rochejaquelein.

AMBOISE.

Jeudi matin, on a trouvé le nommé Gaucher, Louis, âgé de 54 ans, journalier, célibataire, demeurant au bout des Ponts, à Amboise, complètement carbonisé au milieu de sa chambre.

Cet homme avait l'habitude de s'événir avec de l'alcool.

Mercredi soir, étant rentré de la foire complètement ivre, il s'est renfermé dans sa chambre. Il est probable qu'en essayant d'allumer sa chandelle il a mis le feu à ses vêtements.

Ce n'est que vendredi matin que les voisins, sentant une forte odeur de brûlé et n'apercevant pas Gaucher, ont pénétré dans sa chambre, où ils ont trouvé ce malheureux étendu par terre et entièrement carbonisé.

Publications de mariage.

Arsène Morgand, cocher, et Louise Bonnin, cuisinière, tous deux de Saumur.

Louis Volant, forgeron, et Joséphine Caillard, sans profession, tous deux de Saumur.

Maurice-Marie Lecoq, caissier, d'Angers; et Julia-Sophie Hermetot, sans profession, de Saumur.

Théodore-Albert Jagot, négociant, de Saumur, et Anne-Marie Chollet, sans profession, de Nantes.

Louis-Théophile Brizé, valet de chambre, et Henriette-Marie Vidis, sans profession, tous deux de Saumur.

Jean-Zacharie Bourgeaiseau, menuisier, d'Antigny (Vendée), et Joséphine-Eugénie Richaume, sans profession, de Saumur.

VENDANGES.

La vigne s'est mûrie aux rayons du soleil, Des reflets empourprés sa feuille se colore; Pour un dernier matin la grappe au jus vermeil Boit la fraîche rosée et s'en nourrit encore. Les filles en chantant ont gravi le coteau, On dirait à les voir comme un essaim d'abeilles; La grappe, tout en pleurs, tombe dans leurs corbeilles. Tonneillers, hâtez-vous de cercler les tonneaux.

Les fruits ne pendent plus à leurs ceps dépouillés, Les derniers sont tombés sous une main cruelle; Voici par les chemins les grands bœufs attelés Qui traînent à pas lents la vendange nouvelle. Le silence se fait au loin sur les coteaux: Et filles ou garçons reviennent au village Suivant du char qui geint le robuste attelage. Tonneillers, hâtez-vous de cercler les tonneaux.

Le raisin tout meurtri gémit sous le pressoir, Sous le bois qui l'étreint en un flot il ruisselle; Les vieux sont accourus à l'entour pour mieux voir Ce vin qui leur promet une vigueur nouvelle; Devendra-t-il un jour l'honneur de leurs caveaux? Déjà pâlir le juger plus d'un malin compère Par trois fois a vidé sa coupe tout entière... Tonneillers, hâtez-vous de cercler les tonneaux.

ALFRED DE BESANÇENET.

Faits divers.

Une forte tête du parti radical de Saint-Brice (Ille-et-Vilaine), un partisan à outrance de la laïcité, le sieur Eugène Gousset, a pour habitude d'insulter grossièrement les Frères lorsqu'ils traversent les rues de la ville. Jusqu'à présent, ceux-ci avaient fait peu de cas des injures de Gousset. Cette indifférence redoublait le zèle de notre librepenseur, et, dernièrement, devant tous les élèves, il baptisa un des Frères de toutes les épithètes qu'il avait apprises dans Bequillon et dans la Petite République française.

Traduit pour ces hauts faits devant le tribunal de simple police, Gousset a été condamné à cinquante francs de dommages-intérêts et aux frais.

Voilà un officier d'académie que M. Jules Ferry n'oubliera pas dans sa prochaine promotion. (Journal de Fougères.)

Nous lisons dans le Courrier de l'Aisne:

« C'était mercredi l'anniversaire de la mort d'un véritable héros qui s'est illustré dans notre pays et dont le nom mérite d'être conservé, bien qu'il soit peu connu. Nous voulons parler de Bouvier-Destouches.

» Bouvier-Destouches était de Rennes et il avait fait la campagne de Russie en qualité de lieutenant en premier des grenadiers à cheval de la garde. Quand il revint en France, il était amputé des dix doigts. On en fit un conseiller de préfecture dans l'Ille-et-Vilaine. En 1814, à la première nouvelle de l'invasion, il alla à Paris et obtint d'être remis en activité. Avec un crochet de fer, qui remplaçait ses doigts de la main gauche, il tenait la bride et les rênes de son cheval; avec une courroie attachée au poignet droit, il arrivait à tenir son sabre. Dans cet état, Bouvier-Destouches était à la bataille de Craonne (Aisne); il y reçut deux blessures, fut renversé de cheval et conduit prisonnier par les Cosaques au colonel Blenkendorf, qui l'envoya à Laon au quartier général de Bulow. Celui-ci lui donna des témoignages d'admiration, le fit manger à sa table et se plaisait à le citer en toutes occasions comme un modèle de courage et de patriotisme.

Un personnage qui a bien fait parler de lui il y a une trentaine d'années, le bon Josiah Henson, dont M^{me} Harriett Stowe dramatisa l'histoire dans la Case de l'Oncle Tom, vient de mourir au Canada à l'âge respectable de quatre vingt-dix-sept ans.

Ce brave homme, qui avait été esclave pendant plus de quarante ans, était devenu clergyman. Il était très-aimé et très-estimé.

L'« Oncle Tom » laisse onze enfants, quarante-quatre petits-fils. Chaque année, le jour de Noël, ce digne patriarche rassemblait autour de lui la plus grande partie possible de sa descendance.

Deux amis se rencontrent: — Eh bien! que pensez-vous de l'occupation de Tunis? — Dam! c'est une occupation comme une autre.

Nous applaudirons toujours aux succès de la musique française; aussi nous empressons-nous de constater le succès si vif et si mérité de deux nouvelles œuvres de Jules Klein. La première, Parfums Capiteux, est une valse adorable, dont les harmonies langoureuses vous apportent une odeur inconnue, inoubliable: le parfum de tous les parfums....

La seconde, Royal-Caprice, Gavotte Louis XV, d'un charme et d'un sentiment ineffables, fait en ce moment fureur à Paris. C'est un bijou ancien, ciselé de main de maître, dans l'or pur duquel se reflètent toutes les splendeurs passées de Versailles et de Trianon.

Le reste du répertoire de l'auteur de « Fraises au Champagne », est célèbre dans le monde entier, depuis les valse: Au Pays Bleu, Neige et Volcan, Lèvres de Feu, Cerises Pompadour, Pazzà d'Amore, Cuir de Russie, M^{lle} Printemps, Patte de Velours, Petits Soupers, Larmes de Crocodile; des polkas Cœur d'Artichaut, Peau de Satin, Coups de Canif, Truite aux Perles, Tête de Linotte; jusqu'à la mazurka « Radis Roses », « France Adorée », Marche, et « Jules-Klein-Quadrille. » De même que pour Fraises au Champagne, transcrite pour la voix avec le succès que l'on sait, la valse Parfums Capiteux vient de paraître arrangée pour le chant.

Prix de chaque œuvre: Piano seul, 2 fr. 50 c.; à 4 m., 3 fr.; valse chantées: 2 fr. 50 c. Envoi franco contre timbres-poste adressés à COLOMBIER, éditeur, rue Vivienne, 6, à Paris.

Médecine

I. Mauvaise de gorge, Extinction de voix, Inflammation de la bouche, Irritation causée par le tabac, Effets pernicieux du mercure. — Faire usage des PASTILLES DE DETHAN (au sel de Berthollet). — La boîte: 2 fr. 50.

II. Maladies de l'estomac et des intestins, Digestions pénibles, Manque d'appétit, Aigreurs, Renvois, Coliques, Vomissements de bile ou de salive, etc. — Faire usage des PASTILLES et des POUDRES DE PATERSON, au s. az. de bismuth et magnésie. — Pastilles, 2 fr. 50; Poudres, 5 fr.

III. Appauvrissement du sang, Anémie, Chlorose, Fièvres, Maladies nerveuses. — Le VIN DE BELLINI, au quinquina et colombo, fortifiant, fébrifuge, antinerveux, est un aliment réparateur qui convient aux enfants, aux femmes délicates, aux personnes affaiblies par l'âge, la maladie ou les excès; il régularise la circulation du sang et ramène les forces vitales. — La bouteille: 4 fr.

IV. DENTIFRICES AU SEL DE BERTHOLLET. Elixir dentifrice de Dethan: le flacon... 2 fr. Poudre dentifrice de Dethan: la boîte... 2 fr. Opiat dentifrice de Dethan: la boîte... 2 fr. Dépôt chez ADR. DETHAN, Pharmacien, faubourg Saint-Denis, 90, à Paris, et principales Pharmacies de FRANCE et de l'ÉTRANGER.

Cédant aux instances de plusieurs familles, M^{re} M. COLLMANN vient de se fixer à Saumur pour y donner des leçons de chant et de piano.

M^{re} COLLMANN n'est pas à ses débuts dans l'enseignement de la musique. Fille d'un compositeur allemand bien connu dans notre Anjou, elle professe depuis sept années, et fait du chant une étude spéciale.

S'adresser à Notre-Dame des Ardilliers, et, pour renseignements, à la Retraite.

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. »

LA ROCHEFOUCAULT.

SANTÉ A TOUS ADULTES ET ENFANTS,
 rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :
REVALESCIÈRE
 Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires, flatulents, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes,

nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueur, congestion, névrose, darts, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant. Le Dr Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte : « Naturellement riche en éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, dépérissant d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. » — 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

Core N° 98,714 : Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PEYLET, instituteur à Eynac (Haute-Vienne).

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances

de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre, sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. — J.-G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines! En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — BISCUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIÈRE en boîtes de 74, 16, et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, Common, 23, rue Saint-Jean; GONDRAUD; Besson, successeur de Texier; J. RUSSON, épicer, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^e (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (718)

Plus d'ASTHME
SUFFOCATION et TOUX
 Indication gratis franco.
 Ecrire à M. le Dr CLERY à Marseille.

CHEMINS DE FER DE L'ETAT
 Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A POITIERS		ARRIVÉES A ANGERS	
0 h. — matin.		10 h. 34 matin.		12 h. 12 matin.	
8 35 —		7 39 soir.		4 55 —	
14 15 —		4 55 —			
1 17 soir.					
4 55 —					
7 50 —					

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A MONTREUIL		ARRIVÉES A SAUMUR	
5 h. 30 matin.		9 h. 13 matin.		9 h. 53 matin.	
8 35 —		5 17 soir.		8 30 soir.	
12 15 soir.		3 50 —		4 28 —	
		10 47 —		11 20 —	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 42.

P. GOBET, propriétaire-gérant.

A VENDRE
UNE PROPRIÉTÉ
 Située au Pont-Fouchard, rue des Pauvres, appartenant à M. Pinot, Composée de MAISON DE MAITRE, clos de vigne bien arrosé, beau jardin, vastes servitudes. S'adresser à M. PINOT, qui habite la propriété. (647)

OFFICE D'HUISSIER
A CÉDER DE SUITE.
 S'adresser, pour avoir des renseignements, soit à M^e CHALET, huissier à Gennevilliers, titulaire dudit office, soit à M^e BOURASSEAU, huissier à Saumur, son mandataire. (731)

A CÉDER, pour cause de santé, un atelier de corsetière et magasin de corsets. — Clientèle de premier ordre. — Conditions avantageuses. — S'adresser au bureau du journal.

A LOUER
 Pour entrer en jouissance de suite, Propriété DE GRANGE-COURONNE A dix minutes de la gare d'Orléans, Comprendant : maison de maître, pavillon et servitudes, bosquet, grand jardin d'agrément et de produit. S'adresser à M^e MÉHOUAS, notaire, ou à M. LORRAIN-HUBLOT. (573)

A VENDRE
 UNE JUMENT BAI, pur sang, de cinq ans. Voir origine chez M. RAINBAULT, maréchal-ferrant, à Saumur. (666)

BANQUE PARISIENNE
 SOCIÉTÉ ANONYME — CAPITAL 70 MILLIONS
 Réserves : 17,500,000 fr.
 Siège social : 5 et 7, rue Chauchat, Paris.

Bureaux auxiliaires :
 A 41, rue de Nemours.
 B 10, rue Turbigo.
 C Grand-Hôtel, 12, boulevard des Capucines.

Le Conseil d'administration a l'honneur d'informer MM. les actionnaires et porteurs de coupures de Paris de fondateur que, depuis le 15 octobre, il est payé au siège social et dans les bureaux auxiliaires, pour solde du dividende de 1880-1881 :

Aux actions nominatives : Contre estamp. du coupon 8, net. Fr. 39 13 Répart. supplément., contre estamp. du coup. 9, net. Fr. 15 » Total..... Fr. 54 15

Aux actions au porteur : Contre coupon 8, net..... Fr. 38 65 Répart. supplément., contre coupon 9, net..... Fr. 15 » Total..... Fr. 53 65

Aux coupures de parts de fondateur : Attribution bénéficiaire, coupon 7, net... Fr. 36 60 Répartition supplémentaire, coupon 8, net..... Fr. 15 » Total..... Fr. 51 60

HUITRES
 La Maison GUY-ROBIN, place de l'Hôtel-de-Ville, à Saumur, prévient le public qu'on trouvera, tous les jours, dans ses magasins, un grand assortiment d'huitres fraîches, vertes, de Marennes, et blanches, des Sables.
 Depuis 2 fr. 50 le cent.
 M^e JULES CHICOTEAU, notaire à Loudun, demande un second clerc. Bons appointements.

MALADIES DE POITRINE ET DE LA GORGE
 De tous les remèdes employés jusqu'à ce jour pour guérir les maladies graves des poumons et de la gorge, aucun n'a donné des résultats aussi certains et aussi constants que la FARINE MEXICAINE, del Dr Benito del Rio, de Mexico. Lorsque la guérison est encore humainement possible et que rien n'a réussi, on doit toujours avoir recours à la FARINE MEXICAINE. Cet aliment précieux FAIT DISPARAITRE promptement la diathèse tuberculeuse et les granulations de la gorge, en redonnant au sang sa composition normale de santé. La FARINE MEXICAINE, DANS UN TEMPS RELATIVEMENT COURT, fait cicatriser les plaies des poumons et les granulations de la gorge; c'est un fait qui ne peut plus être contesté aujourd'hui par personne, car plus de 100,000 MALADES GUÉRIS, ALORS QUE LE PLUS SOUVENT ON LES CROYAIT PERDUS PEUVENT CERTIFIER que la Farine Mexicaine est le seul remède vraiment efficace pour guérir la PHTHISIE TUBERCULEUSE, la LARYNGITE et la BRONCHITE chronique, le CATARRHE PULMONAIRE, les rhumes, l'épuisement prématuré et toutes les maladies de langueur. La FARINE MEXICAINE est un aliment tonique et digestif par excellence, qui peut être employé avec avantage à la nourriture des jeunes enfants, des valétudinaires et des vieillards, auxquels ELLE REDONNE SANTÉ ET VIGUEUR.
 Se vend par boîtes de 1 kilog., 500 et 250 grammes, au prix de 7, 4 et 2 fr. 25, avec une brochure explicative sur sa composition, son mode d'emploi et d'action. Vente en gros : Chez le Dépositaire général, à Tarare, M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste.
 Dépôt à Saumur chez M. GONDRAUD, épicer, rue d'Orléans. (443)

La MAISON DUTEIL demande un employé pour la mercerie.

OUVERTURE
 DE LA
BLANCHISSERIE SAUMUROISE
 Provisoirement, 6, rue Montée-du-Fort, 6, à Saumur.

Blancs et apprêts ordinaires. — Repassage à neuf. Machines spéciales pour le blanchiment du linge fin et des gilets de flanelle. Cylindre et calendre des toiles damassées. S'adresser à M. BENJAMIN MEUNIER, directeur. (548)

QUINQUINA BRAVAIS
 Extrait liquide concentré de Quinquina.
 Tonique, Apéritif, Reconstituant

Préparé avec des écorces choisies et tirées, très exactement dosées, concentrées dans le vide, renferme la quintessence des meilleurs quinquinas. Traitement très économique. Deux cuillerées à café suffisent par jour.

Guérit : Dyspepsies, Gastrites, Gastralgies, Crampes d'affaiblissement, Estomac paresseux, Névroses, Névralgies, Affections Nerveuses, Fièvres rebelles.

DÉPÔTS PRINCIPAUX à Paris : 30, Av. de l'Opéra & R. Lafayette, 13. On trouve également le Fer Bravais et les EAUX MINÉRALES NATURELLES DE L'ARDECHE, Source du VERNET, etc.

Dépôts à Saumur, pharmacies ERNOULT, R. FEIGNOUX, GABLIN.

LA GAZETTE DE PARIS
 Dixième Année Journal Financier 52 Nos par An
 PARAIT TOUS LES DIMANCHES
FRANCS PAR ANNÉE

SOMMAIRE DE CHAQUE NUMÉRO : Situation Politique et Financière. — Renseignements sur toutes les valeurs. — Etudes approfondies des entreprises financières et industrielles. — Arbitrages avantageux. — Conseils particuliers par correspondance. — Cours de toutes les valeurs cotées ou non cotées. — Assemblées générales. — Appréhensions sur les valeurs offertes en souscription publique. — Lois, décrets, jugements, intéressant les porteurs de titres.

Chaque abonné reçoit gratuitement : Le Bulletin Authentique DES TIRAGES FINANCIERS ET DES VALEURS A LOTS

Document inédit, paraissant tous les quinze jours, renfermant TOUS LES TIRAGES, et des INDICATIONS qu'on ne trouve dans aucun autre journal financier.

ON S'ABONNE, moyennant 2 fr. en timbres-postes, 59, rue Taibout, PARIS CHEZ TOUS LES LIBRAIRES ET DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

MALADIES DE LA PEAU
 Dartres, Démangeaisons, Vices du Sang
 Pharmacie FONTAINE, TARIN, successeur, 9, place des Petits-Pères, — Paris.

Pommade FONTAINE
 LE POT : 2 FR.

Préconisée par les plus grands médecins de Paris : MM. Delzenne, Guibout, Horteloup, Pidoux, Bouchardat, Longel, pour guérir rapidement les dartres et la plupart des maladies de la peau réputées incurables. Son effet est merveilleux contre les rougeurs de la face, l'inflammation des paupières, les hémorroïdes, les démangeaisons de la tête, des oreilles et de toutes les parties du corps (frictions légères chaque soir).

GRAINE DE LIN TARIN
 PRÉPARATION NOUVELLE pour combattre avec succès Constipations Coliques Diarrhées Maladies du foie et de la vessie

Exiger les boîtes en fer-blanc UNK CULLERÉE A SOUPE MATIN ET SOIR DANS UN 1/4 DE VERRE D'EAU FROIDE

Harque de fabrique. Prix de la Boîte : 1 fr. 30 c.

Salsepareille FONTAINE
 LE FLACON : 5 FR.

Salsepareille alcaline et iodurée, dépuratif puissant contre la scrofule, le rachitisme, les maladies dartreuses, syphilitiques, etc. Bien supérieure à la Salsepareille iodurée ordinaire, elle ne délabre pas l'estomac et n'irrite pas l'intestin. (Dose habituelle : de une à deux cuillerées à potage le matin, et autant le soir.)

Salsepareille alcaline simple, dépuratif admirable contre les démangeaisons. — Même dose que la Salsepareille alcaline iodurée.

Salsepareille ferrugineuse, dépuratif, tonique fortifiant par excellence. Une cuillerée à soupe au commencement de chacun des deux repas principaux de la journée.

Dépôt chez M. ERNOULT, pharmacien à Saumur. (734)

ENCRE NOUVELLE
 MATHIEU-PLESSY

Croix de la Légion d'Honneur à l'Exposit. univ. de 1867.

ENCRE NOUVELLE Double Violet A COPIER
 Adoptée par toutes les grandes Administrations.
 DÉPÔT CHEZ TOUS LES PAPETIERS

BLANC ET NOUVEAUTÉS
MEXME FRÈRES
 6, rue Saint-Jean, Saumur.
 On demande un apprenti.

AVIS
LES MAGASINS DE LA GLANBEUSE
 51 et 53, rue Saint-Jean, SAUMUR,
 Demandent deux apprentis pour les modes. Conditions avantageuses. (543)

INHALATEUR-CIGARE B^{te} S.G.D.G.
 DE MAGNES-LAHENS
 pour l'aspiration des vapeurs de GOUDRON

Seul mode pratique et rationnel. Seul médaillé à l'Exposition Universelle de Paris 1878.

DÉTAIL
 dans les principales Pharmacies

On y fume le Goudron MAGNES-LAHENS à froid et à la manière du Camphre.

PRIX DE L'ETUI RENFERMANT GOUDRON, CIGARE ET ACCESSOIRES 1,50

GOUDRON MAGNES-LAHENS
 BOUDRE breveté S. G. D. G.

Est au Goudron ordinaire ce que le papier Rigollot est à la Montreuil. Maniement propre et facile. Fournit, par simple macération dans l'eau ou tout autre liquide, une boisson IRREPROCHABLE à 5 centimes le litre.

PRIX DE LA BOITE POUR 50 LITRES, 2,50 DEMI-BOITE, 1,50

L'inventeur MAGNES-LAHENS Pharmacie de France envoie FRANCO contre mandat-poste de 1,50 soit le Cigare, soit la demi-boîte de Goudron.

Saumur, imprimerie de P. GOBET.